

## **Lundi LE 2 NOVEMBRE 2020**

Procès-verbal de la session ordinaire du 2 novembre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont siège en séance ordinaire à 19h00 par visioconférence.

À laquelle sont présents à cette visioconférence, Madame Barbara Paillé, mairesse,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1	
Doris Jetté	Siège no. 2	
Julie Bibeau	Siège no. 3	
Murielle L. Lessard	Siège no. 4	
Denis Bergeron	Siège no. 5	
Georges Lysight	Siège no. 6	<b>Absent</b>

Tous membres du conseil formant quorum.  
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

### **255-11-20 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Madame Isabelle Plante, directrice générale par intérim est présente à la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **256-11-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.  
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2020.
3. Correspondance :
  - 1) Gouvernement du Québec : Aide financière COVID-19.
  - 2) MTQ : Programme d'aide à la voirie locale.
  - 3) MTQ : Projet pilote à la mobilité motorisées.
  - 4) Transport adapté : Convocations.

### **4. Période de questions**

### **5. ADMINISTRATION**

- 1) Adoption des dépenses d'octobre 2020

- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2020.
  - 3) Réunion pour le budget : Dates et dépenses de repas pour la rencontre.
  - 4) Régie d'aqueduc de Grand Pré : Nomination de représentant et substitut.
  - 5) Ajustement de salaire pour Mme Isabelle Plante.
  - 6) Moisson Mauricie : demande d'aide financière.
  - 7) Dépôt du rapport de la sec-tres. conformément à l'article 176.4 CM.
  - 8) Noel du Pauvre : demande d'aide financière.
  - 9) Droit supplétif modification à la résolution 024-02-13.
  - 10) Revenu Québec : Autorisation pour Mme Isabelle Plante.
  - 11) Bélanger Sauvé : Offre de service
  - 12) Achat de code municipal.
  - 13) Directives pour Noel du Pauvre.
  - 14) Mandat au ressources humaines pour la révision de la politique salariale.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1) S.I.U.C.Q. : Avis de cotisation 2021.
  - 2) Service Incendie : Formation ONU pour Mathieu Leblanc.
7. TRANSPORT/VOIRIE
- 1) Travaux Tournesol : Recommandation de paiement.
  - 2) Ghyslain Lambert : Paiement pour travaux Tournesol.
8. URBANISME  
AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT  
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
- 1) Réseau biblio : Réinscription des membres.
  - 2) Bibliothèque : Directives pendant la pandémie.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
  - 12) Période de questions
  - 13) Clôture de la session

**257-11-20**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**258-11-20**     **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**259-11-20**     **CORRESPONDANCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Gouvernement du Québec : Aide financière COVID-19
- 2) MTQ : Programme d'aide à la voirie locale.
- 3) MTQ : Projet pilote à la mobilité motorisées.
- 4) Transport Adapté : Convocation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

**260-11-20**     **ADOPTION DES DÉPENSES D'OCTOBRE 2020.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202000368 à 202000421 inclusivement totalisant un montant de 77 195,35 \$ et les salaires d'octobre telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**261-11-20** **RAPPORT DE LA SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 octobre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**262-11-20** **RÉUNION POUR LE BUDGET : DATE ET DÉPENSES DE REPAS POUR LA RENCONTRE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fera l'étude du budget le 14 novembre à 9h et qu'une dépense 200\$ pour la rencontre est votée pour le repas du midi lors de l'étude des prévisions budgétaires 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**263-11-20** **RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ : NOMINATION DE REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Madame Barbara Paillé, mairesse, comme représentante à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Monsieur le conseiller Denis Bergeron, substitut à la Régie d'Aqueduc en remplacement de Madame Barbara Paillé mairesse lors de son absence à la Régie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**264-11-20** **NOMINATION ISABELLE PLANTE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRAL ET AJUSTEMENT DE SALAIRE.**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Plante assure depuis le 21 septembre 2020 l'intérim au poste de directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE, dû au surcroit de travail et de responsabilités, il y a lieu d'ajuster le salaire de madame Plante ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité manifeste son intérêt à embaucher, avec contrat, madame Isabelle Plante au poste de

directrice générale et secrétaire-trésorière et que madame Plante est intéressée par le poste :

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu

QUE madame Isabelle Plante soit nommée, à partir d'aujourd'hui, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE le salaire de madame Plante soit majoré de 15% de son salaire actuel jusqu'à la signature d'un contrat de travail en janvier 2021 et qui déterminera le salaire et les conditions de travail de la directrice-générale et secrétaire-trésorière;

QUE soit considéré lors de la signature du contrat, le nombre de semaines d'intérim effectué par madame Plante, comme faisant partie de la période de probation à être incluse au contrat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**265-11-20**

**MOISSON MAURICIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de contribution de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 120,96 \$ comme participation financière 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**266-11-20**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SEC-TRES. CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.4 CM.**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-

Prémont d'une part, prend connaissance du rapport des deux états comparatifs du secrétaire-trésorière et accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**267-11-20**

**NOEL DU PAUVRE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande financière pour le Noël du Pauvre. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour la campagne de financement 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**268-11-20**

**DROIT SUPPLÉTIF MODIFICATION À LA RÉOLUTION 024-02-13.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 024-02-13 adoptée lors de la séance du 4 février 2013 par laquelle le conseil municipal a décrété qu'un droit supplétif aux droits de mutation doit être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et où une exonération prive la municipalité du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

CONSIDÉRANT QUE ce droit supplétif est imposé et perçu depuis selon les règles mentionnées aux articles 20.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et que la seule exonération est celle prévue au paragraphe a) du premier alinéa de l'article 20 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières prévoit maintenant qu'une municipalité peut prévoir que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20 et que le transfert résulte du décès du cédant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se prévaloir de cette exception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont :

Que la résolution 024-02-13 intitulée Projet de résolution sur l'imposition du droit supplétif au droit de mutation immobilière adoptée lors de la séance ordinaire du 4 février 2013 continue à

s'appliquer, cependant le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20 et que le transfert résulte du décès du cédant.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**269-11-20**

**REVENU QUÉBEC : AUTORISATION POUR MME ISABELLE PLANTE.**

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu de la réunion du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont

IL EST RÉSOLU :

QUE Plante Isabelle, directrice générale (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Madame Isabelle Plante, directrice générale à communiquer avec le ministre du Revenu.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**270-11-20**

**BÉLANGER SAUVÉ : OFFRE DE SERVICE.**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite adhérer à l'entente de services forfaitaires proposée par Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 26 octobre 2020;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 250,00 \$ plus taxes et déboursées :

- ❖ Toutes les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, maire suppléant, de la directrice générale ou de l'inspecteur municipal et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;
- ❖ Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de

- documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- ❖ La préparation du rapport annuel auprès de vos auditeurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie en l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
  - ❖ Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin;
  - ❖ Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté, et résolu unanimement :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. QUE la municipalité retienne la proposition de services de Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 26 octobre 2020 et ce du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour un montant mensuel de 250,00 \$ facturé aux trois mois, taxes et déboursés en sus.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**271-11-20**

**ACHAT DE CODE MUNICIPAL.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'achat de 2 code municipal, version papier au coût de 635,00\$ plus taxes chacun. Un rabais de 10% sera applicable à l'achat de 2.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**272-11-20**

**DIRECTIVES POUR LE NOEL DU PAUVRE.**

CONFORMÉMENT aux directives du gouvernement du Québec en zone rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont exige les directives suivantes :

- Les bénévoles suivants sont autorisés, Lucille Provencal et Marion St-Yves, conjoints.
- 1 usager à la fois,
- Désinfection des poignées de portes et rampes après chaque visite.
- Masque obligatoire et désinfection des mains à l'arrivée.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**273-11-20**

**MANDAT AU RESSOURCES HUMAINES POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE SALARIALE.**

CONSIDÉRANT QUE la politique salariale doit être révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le comité des ressources humaines à faire la révision de la politique salariale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**274-11-20**

**S.I.U.C.Q. : AVIS DE COTISATION 2021.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'avis de contribution annuelle déposé par le SIUCQ, division Mauricie au coût de service de 1,10\$ par habitant, pour un montant total de 673,20\$.

Cette contribution au fonctionnement du SIUCQ inclus :

- Une participation du SIUCQ lors de la tenue d'un évènement communautaire;
- Une patrouille de prévention lors de la fête de l'Halloween (distribution de bonbons);
- Des patrouilles sporadiques du territoire tout au cours de l'année;

- Le soutien au service de sécurité incendie qui dessert la municipalité;
- Le soutien aux autorités municipales lors d'événements majeurs;
- Le soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le requiert;
- Autorisation d'inscrire le SIUCQ comme ressource au plan de mesures d'urgence;
- Du support au niveau du médical, à la sécurité et à l'aide aux sinistrés.

D'autre part, le Conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

**275-11-20 SERVICE INCENDIE : FORMATION ONU POUR MATHIEU LEBLANC.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former Mathieu Leblanc comme Officier Non Urbain;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 3 000\$;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, autorise l'inscription de Mathieu Leblanc à la formation d'officier non urbain. D'autre part, sur réception de l'attestation de réussite du cours, les coûts de déplacements, repas et les heures de formation seront remboursés.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**TRANSPORT/VOIRIE**

**276-11-20 TRAVAUX TOURNESOL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la recommandation de paiement du décompte progressif #1 faite par l'ingénieur Monsieur Lambert à Construction et Pavage Boisvert Inc., pour les travaux du rang Tournesol pour un montant de 72 409,61 \$ incluant les taxes. D'autre part, le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1. Le montant sera payé à même le fond des Carrières et Sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**277-11-20 GHYSLAIN LAMBERT : PAIEMENT POUR TRAVAUX TOURNESOL.**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facture 20-151 au montant de 4 331,69 \$ taxes incluses pour le suivi des travaux du rang Tournesol. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 20-151.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**  
**AUCUN DOSSIER**

**ENVIRONNEMENT**  
**AUCUN DOSSIER**

**LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**278-11-20** **RÉSEAU BIBLIO : RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES.**  
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Julie Bibeau à agir à titre de représentante de la bibliothèque municipale pour l'année 2021. De plus, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame Julie Pigeon comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**279-11-20** **BIBLIOTHÈQUE : DIRECTIVES PENDANT LA PANDÉMIE.**  
CONFORMÉMENT aux directives du gouvernement du Québec en zone rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont exige les directives suivantes :

- 1 bénévole et 1 usager à la fois,
- Désinfection des poignées de portes et rampes après chaque visite.
- Masque obligatoire et désinfection des mains à l'arrivée.
- Entrer de l'usager par la salle des Loisirs,
- Sorti par la porte de la bibliothèque
- Aucun accès aux rayons enfants et adultes, comptoir seulement.
- Les usagers devraient prendre rendez-vous par téléphone avant de se rendre à la bibliothèque.

- De plus, la bibliothèque ne sera pas accessible du 11 au 18 décembre 2020 inclusivement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

**280-11-20**     **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.**  
Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**281-11-20**     **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**  
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h50.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

***Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

### **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 2 novembre 2020.

---

Isabelle Plante,  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière